

Ministère
de l'Éducation Nationale

République Française

Direction Générale de l'Architecture

Service des Sites
Perspectives et Paysages.

Palais Royal, le

3 rue de Valois. Tél. GUT. 05-45

Bureau des Sites
Naturels et Paysages.

SAVOIE

A R R E T E :

Valloire.

Lacs Rond et du Grand Ban. Le Ministre de l'Éducation Nationale :

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 :

Vu l'avis émis par la commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 7 Juillet 1942 :

A R R E T E . :

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventaire des sites pittoresques de la Savoie, l'ensemble formé à VALLOIRE par les lacs Rond et du grand Ban et leurs abords ainsi que le camp des Rochilles pour ses façades et toitures.

Parcelles cadastrales : 341 à 349. de la section K.H

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Valloire et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 29 Oct 1945

Par délégation :

Le Directeur Général de l'Architecture :

